

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION – CAC-2023-RECHERCHE-15

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **03 MARS 2024**

Date de transmission : **03 MARS 2024**

Date de réception rectorat : **03 MARS 2024**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DES BUDGETS ALLOUÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL À PROJETS ÉRASME EXAMINÉS

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les documents présentés aux membres du CAC plénier et annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 04 juillet en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver les budgets alloués aux dossiers de l'appel à projets ERASME retenus tels que définis dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur Chancelier des Universités.

Fait à Créteil, le 04 juillet 2023

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres présents et
représentés participant à la délibération :

53

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 15

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Appel à projets transformants « ERASME »

Note de cadrage

Validée en CAC du 11 avril 2023

Dans le cadre du projet stratégique Erasme (PIA4, « ExcellencES »), l'université finance des projets transformants. Ces projets transformants ont vocation à incarner, faire vivre et promouvoir l'université engagée qu'est l'UPEC, en construisant et/ou prolongeant les communautés de pratiques et d'engagement de notre université. Les financements de ces projets seront concentrés sur les cinq années suivant le premier appel à projets transformants qui débutera au deuxième trimestre 2023, et pourront être pluriannuels.

I. Dispositions liminaires :

L'appel à projets transformants ERASME est lancé chaque année, de 2023 à 2027.

Le montant global prévu pour le financement de projets transformant dans le cadre de cet appel à projets transformants Erasme s'élève à 3,3 M€, qui s'échelonnent ainsi :

Année 1 (2023) : 500 K€

Année 2 (2024) : 700 K€

Année 3 (2025) : 700 K€

Année 4 (2026) : 700 K€

Année 5 (2027) : 700 K€

La procédure correspondante est la suivante :

Etape	Date
Lancement de l'appel à projets transformants Erasme	12/04/2023
Date limite de remise des lettres d'intention	11/05/2023
Avis de conformité par le Comité exécutif ERASME	16/05/2023
Dépôt des projets consolidés	16/06/2023
Expertise du Groupe de Travail Evaluation ERASME	Du 17/06/2023 au 02/07/2023
Décision du CAC plénier ¹	04/07/2023

Le budget de l'appel à projets transformants ERASME s'inscrit dans le programme ERASME qui lie l'UPEC et l'ANR (AAP « Excellences », PIA 4). Le budget de l'AAT ERASME, spécifique à la réalisation du programme ERASME, se distingue donc des budgets inhérents aux différents Appels d'Offres jusqu'ici établis à l'UPEC (BQR : bonus qualité recherche, BQ-ER : bonus qualité enseignement et recherche, BQ-ERI : bonus qualité enseignement et recherche internationale).

Si des projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre des appels classiques et des fonds mobilisables (BQR, BQ-ER, BQ-ERI, CVEC, FSIE, budget participatif étudiant...) peuvent s'inscrire dans la philosophie d'ERASME, les projets dont le financement sera demandé à travers l'appel à projets

¹ Si le projet proposé n'était pas rattachable aux compétences du CAC, il serait alors arbitré aux ComEx ERASME.

transformants ERASME ne doivent pas correspondre à des projets déjà financés par ailleurs dans le cadre des appels mentionnés plus haut.

II. Eligibilité

A. Les projets dits transformants au sens du programme ERASME

Au sens du programme ERASME, un projet transformant repose sur et/ou vise de nouvelles représentations et pratiques d'exercice des missions d'enseignement, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et technique, de coopération internationale, de réussite et insertion professionnelle des étudiants, d'organisation administrative au sein de notre université. Dans ce cadre, le projet doit :

- Être co-construit avec les parties prenantes internes et/ou externes² de l'université :
 - o Entre des membres de deux, ou plus, des communautés internes à l'UPEC (enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, étudiants) ;
 - o Entre des membres d'une, ou plus, des communautés internes à l'UPEC (voir *supra*) et un ou plusieurs partenaires externes (associations, ONG, entreprises, collectivités territoriales...).
- Articuler différents types d'objectifs : recherche et changement de pratiques (organisationnelles, sociales, économiques, politiques, etc.), enseignement et recherche, enseignement et changement de pratiques, notamment administratives, administration et réussite étudiante...
- S'inscrire en réponse à des défis sociétaux et environnementaux, notamment dans les thématiques suivantes :
 - o Bien-être et réussite des étudiants et des personnels
 - o Construire un campus durable
 - o Favoriser l'inclusion, la justice sociale
 - o S'adapter et faire face aux enjeux climatiques
 - o Bien vivre sur nos territoires
 - o Favoriser l'engagement citoyen
 - o Partager les savoirs, promouvoir la culture scientifique et technique
 - o Autre objectif construit avec un partenaire

B. Eligibilité des financements

Sont éligibles des projets dont le montant du financement apporté par ERASME ne dépasse pas **150K€**, sans montant minimum ou « plancher ». Ils peuvent être pluriannuels, pour une durée maximum de 5 années, à compter de la décision rendue par le Conseil académique plénier. Ils peuvent inclure tout type de dépenses (e.g. missions, investissements, frais de publications d'ouvrage, vacations, contrats doctoraux/postdoctoraux, de chargé de projet, matériels, données) à l'exclusion des frais de publication des revues (*Article Processing Costs*). L'ensemble des dépenses doit être précisé et assorti de devis et/ou appréciation budgétaire adaptée (e.g., coûts de vacation, contrats doctoraux). Les cofinancements sont possibles et encouragés.

Autant que la qualité des projets déposés le permet, le Conseil académique plénier s'efforce, dans l'affectation des fonds consacrés à l'appel à projets transformants ERASME relevant de sa

² Les parties prenantes sont définies comme incluant i) des acteurs territoriaux à différentes échelles, du niveau régional (Région Île-de-France), au départemental (départements de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne), au niveau territorial (unité territoriale Grand Paris Sud Est Avenir), au niveau des villes (Créteil et Fontainebleau) ; ii) les universités et établissements de recherche de notre région, comme l'Université Paris-Saclay et le Centre hospitalier universitaire (CHU) Henri-Mondor, mais également des universités étrangères, en particulier celles appartenant à l'Alliance Aurora ; iii) Les associations visant à favoriser le développement de notre territoire, comme le Conseil de développement du Val-de-Marne (Conseil de développement du Val-de-Marne) ; iv) Des entreprises telles que le pôle d'innovation santé-technologie Medicen ou la banque BNP Paribas ; v) Des organisations non gouvernementales, associations du tiers-secteur, par exemple.

compétence, de soutenir des projets provenant de l'ensemble des communautés et de l'ensemble des secteurs de l'université.

C. Eligibilité des candidatures

Peuvent se porter candidat à l'appel ERASME les étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs relevant de tous les services communs, centraux et des composantes. Toutes les disciplines scientifiques et toutes les communautés sont concernées par l'appel à projets transformants ERASME, quel que soit leur statut. Il n'est pas exigé des candidats que l'UPEC soit leur employeur. Toutefois, le fait qu'ils exercent leurs fonctions au sein d'une composante de l'UPEC ou une unité de recherche dont l'UPEC est tutelle, constitue une condition d'éligibilité. Les candidats susmentionnés issus d'une seule communauté peuvent en outre déposer un projet co-construit avec un ou plusieurs partenaires extérieurs à l'UPEC.

III. Modalités de candidature, critères et processus d'évaluation

A. Les modalités de candidatures

Un dossier de candidature spécifique devra être renseigné. Il sera constitué :

- d'une lettre d'intention téléchargeable sur le site web UPEC
- d'un dossier projet qui sera remis par email aux équipes après que le Comité Exécutif Erasme aura formulé un avis relatif à la conformité du projet aux critères d'éligibilité.

L'ensemble des éléments seront à envoyer par email dans le respect des modalités spécifiées dans le « Guide du répondant ».

La lettre d'intention type est à télécharger, compléter et à renvoyer à l'adresse aap-erasme@u-pec.fr **au plus tard le 11/05/2023 à 12h (heure de Paris)**. Le dossier projet type, qui vous sera transmis par email, est à compléter et à renvoyer à l'adresse aap-erasme@u-pec.fr **au plus tard le 16/06/2023 à 12h (heure de Paris)**.

B. Critères de sélection

- Les projets doivent viser des transformations (voir partie II A du présent document) ;
- Les projets doivent être co-construits entre des parties prenantes internes et/ou externes ;
- Les objectifs du projet doivent comporter deux valences *a minima* (e.g. : recherche ET changement de pratiques, qualité de vie des personnels/étudiants ET changement de pratiques, réussite étudiante ET changement de pratiques, enseignement ET recherche ...), et pouvoir faire l'objet d'une évaluation qualitative et/ou quantitative.
- Les projets doivent être assortis d'un plan et un calendrier de mise en œuvre, d'une description et d'une justification des dépenses envisagées, d'actions de communication au sein de l'université et à destination des parties prenantes externes, s'il en implique.
- Les projets sont visés par les directions de laboratoires, de composantes, ou directions administratives de rattachement en fonction de ce qui s'impose.

Dans le cadre des projets impliquant une valence recherche, une attention particulière est accordée aux projets favorisant l'intégration ou la prise de responsabilités des jeunes chercheurs.

Il est par ailleurs porté une attention particulière à la cohérence entre l'envergure des projets soumis et les sommes demandées. Vous êtes donc invités à fournir tous les éléments qui permettront de procéder à cette évaluation. Le cas échéant, le calendrier de réalisation des projets doit être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité.

Dans le cadre de projets donnant lieu à une production scientifique, l'octroi de financements prend en considération le respect de la signature « UPEC » pour les chercheurs et enseignants-chercheurs.

C. Processus de sélection

Le soutien financier aux projets présentés dans le cadre de l'appel à projets transformants ERASME est arbitré par le Conseil académique plénier, dès lors que les projets relèvent du champ de compétence dudit conseil, et exceptionnellement par le COMEX ERASME, s'agissant des projets ne relevant pas de la compétence du Conseil académique plénier.

L'instruction et l'arbitrage de l'ensemble des projets s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projets transformants ERASME relèvent des circuits suivants :

1 : Présentation au COMEX ERASME, par les porteurs de projets, d'une lettre d'intention exposant les principales caractéristiques d'un projet transformant

2 : Examen par le COMEX ERASME de la conformité des projets à l'appel à projets transformants ERASME. Formulation d'un avis à l'attention des porteurs de projets qui peuvent le cas échéant être invités à réexaminer le périmètre de leurs projets

3 Dépôt des projets au COMEX ERASME

4 : Identification par le COMEX ERASME des projets qui relèvent de la compétence scientifique du Conseil académique plénier et des projets qui, de manière exceptionnelle, ne relèvent pas de sa compétence scientifique.

5 : Désignation des rapporteurs conduits à évaluer les projets (par les VPS étudiant, CFVU, CR, dynamique enseignement et recherche, ainsi que par le Directeur exécutif d'Erasmus)

Nota bene : une grille et méthodologie d'évaluation sera ultérieurement soumise au CAC pour discussion et validation

6 a. Examen des projets dans le cadre du GT évaluation ERASME attaché au Conseil académique plénier, s'agissant des projets relevant de la compétence du Conseil académique plénier.

Nota bene : ce GT évaluation ERASME est distinct de la commission d'évaluation du Conseil académique plénier ; sa composition, soit 24 membres représentant à parts égales, en premier lieu, les enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, en deuxième lieu, les BIATSS et en troisième lieu, les étudiants, est proposée par les VPS étudiant, CFVU, CR, dynamique enseignement et recherche, ainsi que par le Directeur exécutif d'ERASME, à la suite d'un appel à candidatures et soumise à discussion et validation au Conseil académique plénier.

b. Examen des projets dans le cadre du GT évaluation ERASME attaché au COMEX ERASME, dont la composition sera identique à celle du GT évaluation ERASME attaché au Conseil académique plénier, pour les projets ne relevant pas de la compétence du Conseil académique plénier

Nota bene : 1° : le GT d'évaluation ERASME attaché au Conseil académique plénier ainsi qu'au COMEX ERASME est identique ; 2° : si la réforme des statuts et du règlement intérieur de l'université le permet, une commission d'évaluation spécifique à l'AAT ERASME sera mise en place

7 : Arbitrage financier du Conseil académique plénier, pour les projets relevant de sa compétence ; arbitrage financier du COMEX Erasmus, pour les projets ne relevant pas de la compétence du Conseil académique plénier

Tous les projets sont soumis à titre initial au Comité Exécutif d'ERASME qui formule un avis simple relatif à leur conformité à l'appel à projets transformants ERASME. Cet avis simple est transmis au Conseil académique plénier dès lors que lesdits projets s'inscrivent dans le périmètre des compétences de ce conseil.

Si les porteurs de projet en ressentent le besoin, des membres du Comité Exécutif, de l'équipe politique et/ou de l'équipe de la direction générale des services, peuvent les accompagner dans la conception, la révision ou l'ajustement de leur projet.

Deux rapporteurs sont désignés pour expertiser chaque projet. Le groupe de travail évaluation ERASME instruit, à l'appui de ces rapports, l'ensemble des projets, établit des propositions sous forme d'avis simples qu'il transmet, pour information, au Comité Exécutif ERASME. Le Président du CAC plénier soumet au Conseil académique plénier les propositions du GT évaluation ERASME. Le Conseil académique plénier décide d'affecter aux projets qu'il a décidé de soutenir les fonds dédiés à cet appel à projets transformants, dans le cadre de son périmètre de compétence.

IV. Exécution

A. Période d'exécution : Juillet – décembre 2023

B. Engagements des porteurs de projets au titre de l'exécution

Les porteurs de projet dressent un bilan annuel des actions menées, des dépenses engagées, des effets produits et des difficultés rencontrées. Ce bilan annuel est soumis au Comité Exécutif d'ERASME et également présenté au Conseil Académique plénier. Dans le cas d'un projet pluriannuel, le Comité Exécutif d'ERASME émet chaque année un avis sur la poursuite du projet, avis soumis au Conseil Académique plénier qui approuvera la poursuite ou non du financement du projet. Annuellement, le Comité Exécutif d'ERASME, représenté par le ou les VP en charge du portage politique d'Erasmus ainsi que par le directeur exécutif du programme ERASME, rend compte au Conseil d'Administration des projets transformants financés et de leurs résultats.

Si le projet fait l'objet de modifications substantielles, il devra être de nouveau instruit. Il est attendu que les actions envisagées dans le cadre du projet soient effectivement menées.

Les porteurs des projets financés s'engagent à mettre à la disposition du public tous les résultats, documents et données produits dans un délai d'un an à compter de la fin du financement reçu par les canaux les plus appropriés, à condition que le partage de l'information ne soit pas soumis à des restrictions en matière de vie privée, de confidentialité ou de secret.

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Jean-Luc Dubois-Randé**

AVIS DU GROUPE DE TRAIVAL EVALUATION ERASME
VAGUE 1 - AAP TRANSFORMANT ERASME

	Financement		AVIS GTEE du 30/06/2023			
Acronyme du projet	Montant financement Erasme demandé	Avis GTEE	Montant financé Erasme	Instance compétente	Avis global des rapporteurs au regard de la pertinence globale du projet par rapport aux objectifs de l'AAP, de la faisabilité et de l'adéquation des moyens financiers demandés aux actions envisagées	
AIFE	79 123 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : C'est un projet intéressant qui est dans le cadre d'une amélioration de l'existant à l'université qui n'est pas satisfaisant. Le projet permettrait une meilleure interaction des étudiants en exil notamment dans la réussite des études à l'UPEC. Par ailleurs, il permettrait de simplifier les processus administratifs qui sont lourds. Le projet est faisable mais mériterait d'être plus précis sur les partenaires et de développer les indicateurs de résultats. AVIS 2 : très favorable	
AREED	6 300 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis favorable au vu de la pertinence du projet bien que des détails sur les dépenses à effectuer auraient mieux clarifié l'analyse. Le budget semble raisonnable. Le projet me semble faisable au vu de l'expérience passée des porteurs et du prestataire, avec des impacts positifs attendus sur la communauté cible. AVIS 2 : Le projet est en soit intéressant la formation des encadrant est souvent négligée, en particulier dans le domaine de la recherche. Un projet co-construit avec une portée plus grande et une visibilité plus importante serait bénéfique à l'UPEC. En l'état, et compte tenu de l'absence de mise en concurrence du prestataire, un démarrage à la rentrée 2023 semble peut probable. Le projet pourrait utilement être reporté au prochain appel à projet assorti d'une demande de co-construction avec la DRV et d'autre laboratoires de recherche de l'UPEC.	
ASFE	120 038 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : favorable AVIS 2 : c'est un projet pertinent qui peut etre benefique pour l'upec	
ASVI	31 800 €	PROJET LAUREAT	31 800 €	CAC	AVIS 1 : favorable AVIS 2 : Avis favorable. Le projet est fort pertinent au vue des objectifs qui encourage ERASME. Les indicateurs proposés devraient permettre d'évaluer l'évolution du projet. Au vue de la charge du travail que la mise en place de ce projet represente, il serait pertinent de s'assurer que les collaborations avec les partenaires tels que le CIDP sont faisables.	
CADATHERM	110 970 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : réservé. Le projet présenté est avant tout scientifique (mise au point d'un outil permettant la gestion rationnelle de l'énergie). Aussi profitable qu'elle puisse être pour l'IUT de Sénart auprès d'interlocuteurs / de partenaires locaux, la visibilité acquise grâce à ce projet ne semble pas correspondre à l'effet transformant pour l'UPEC attendu dans le cadre de cet AAP. AVIS 2 : NON EVALUE	
CEE	144 468 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis favorable au projet. Le dossier est complet et peut apporter, de part son caractère transformant, une plue value aux communautés universitaires de l'UPEC. AVIS 2 : Bien que le projet soit ambitieux pour contribuer au décloisonnement des rapports universitaires, il est important d'indiquer comment la dynamique du consortium proposé aura une retombé positive sur des défis sociétaux au delà de l'UPEC.	
CMP	45 605 €	PROJET NON RETENU	0 €	COMEX	AVIS 1 : Bien que le projet soit ambitieux, il n'apporte rien de manière concrète qui pourrait aider l'université et semble plutôt servir des ambitions personnelles ou du moins semble former une sorte de contre-pouvoir à ce qui est déjà mis en place et en cours de réalisation. Ce qui sera financé par ERASME sont soit des projets qui ont déjà été portés par le passé, soit des outils pour donner une belle image de marque au projet. Remettant en question le caractère réellement transformant du projet, on pourrait penser que le projet peut être financer autrement par d'autres fonds. AVIS 2 : Un projet qui répond aux attendus de l'AAP : transformant par la mise en place d'une instance de dialogue entre les communautés UPEC, avec comme finalité une meilleure prise en compte de la parole des étudiants; ciblant plusieurs communautés internes; traitant plusieurs valences de façon convaincante et claire. Certains aspects de la démarche (objectifs environnementaux notamment) pourraient être mieux expliqués. Certains éléments gagneraient à être encore précisés (par exemple, moyens à déployer pour atteindre la cible de 4000 personnes participant à la Fresque de l'université; par exemple, articulation de la proposition de tirage au sort des agents avec les nécessités de service et conditions d'adhésion au projet) ou sous les aspects administratifs (précisions sur le chargé de mission, mises en concurrence).	

8	CPCV	148 313 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis très réservé. Le projet ne semble pas avoir été assez réfléchi en termes de budget. On ne comprend pas le montant demandé dans le cadre du financement Erasme. La texe d'apprentissage est elle suffisante à leur projet ? AVIS 2 : Avis réservé. Le projet est en soi intéressant, car il vise à créer un lien durable avec un nombre croissant de partenaires autour de l'offre d'apprentissages qui doit croître, un service de FC, et l'organisation d'évènements et de projets communs étudiants / entreprises. Mais je vois deux problèmes : 1) les raisons des limitations actuellement rencontrées sur l'apprentissage ne sont pas analysées et il n'y a pas d'analyse non plus sur le fait que ce format et cet investissement vont apporter les réponses attendues et 2) beaucoup d'ambitions sont présentées (travaux sur des projets communs avec des étudiants, espace de rencontres et devènement, réduction des inégalités, amélioration de la démarche RSE...) mais il n'y a aucun exemple d'évènement, on ne sait pas dans quel cadre les projets communs pourront être mis en oeuvre (les partenaires professionnels vont-ils venir passer du temps dans l'espace physique?), quel volant d'étudiant ou quel niveau est concerné, que se passera-t-il dans cet espace, comment pourra-t-on amener les partenaires à venir travailler dans l'espace... Le "COMMENT" ou le "QUOI" n'est absolument jamais abordé ce qui laisse un flou immense sur ce qui sera fait pour atteindre les ambitions. En conclusion, le projet est ambitieux et pourrait être porteur pour les formations concernées mais rien n'est décliné de façon concrète ni même par l'exemple. Or toute la réussite du projet réside dans la façon dont pourra être animé la relation UPEC-partenaires. Le projet pourrait bénéficier d'un temps de maturation sur ces questions.
9	DRC	7 500 €	PROJET LAUREAT	7 500 €	COMEX	AVIS 1 : le projet est tout à fait faisable, à petite échelle pour l'instant et les moyens demandés (à étaler sur 5 ans) sont suffisants pour répondre aux objectifs AVIS 2 : Avis favorable. Il serait intéressant d'indiquer le partenaires potentiels afin de favoriser un impact plus large de cette initiative.
10	ECODEV-CV	108 558 €	PROJET LAUREAT financement partiel	30 380 €	COMEX	AVIS 1 : Le projet s'inscrit dans les objectifs d'ERASME, et dans l'air du temps. Il sera donc regardé avec interrêt par toute la communauté UPEC et au delà par les collectivités locales. Les moyens financiers sont à la hauteur de l'objectif, sans être excessifs. AVIS 2 : Favorable. Projet très appliqué et qui semble bien mûri. Pertinent, réfléchi et de mise en oeuvre pratique rapide.La faisabilité technique des installations pour l'économie d'énergie, les vélos, le potager ou les animaux (ruches), semble assurée par la participation du service Patrimoine. Bien que de nombreuses idées soient déjà exprimées, il est prévu de co-construire via un questionnaire et l'identification de participants étudiants. Enfin, il a un fort potentiel de transposabilité.
11	EERTS	97 659 €	PROJET LAUREAT	97 659 €	CAC	AVIS 1 : Le projet est très pertinent, il est transformant et implique de nombreuses parties prenantes. Il semble être dans les attentes du PIA. AVIS 2 : Avis très favorable. Le projet reponds tout à fait auc objectif de l'AAP Erasme.
12	ESR-GES	104 936 €	PROJET LAUREAT	104 936 €	CAC	AVIS 1 : Avis très favorable sous réserve d'amélioration des points faibles. AVIS 2 : Projet qui répond à la philosophie de l'appel à projets : s'attaque à un défi environnemental majeur, créé du lien entre les différentes communautés, contribue à la construction d'une université engagée, et s'appuie sur un schéma financier cohérent et des actions concrètes et mesurables
13	EXARTE77	153 765 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Le projet doit être précisé et un dossier complet présenté. Le dossier ne paraît pas recevable pour ce tour d'AAP. AVIS 2 : Défavorable. Projet incomplet et trop peu décrit, pas clairement en phase avec ERASME.
14	F.E.U.	17 483 €	PROJET LAUREAT	17 483 €	CAC	AVIS 1 : favorable AVIS 2 : projet répondant aux enjeux sociétaux actuels et démontrant l'engagement de l'université - le projet est très bien monté tant au niveau des collaborations qu'au montage budgétaire - ce projet pourrait répondre également à l'AO BQR de l'UPEC pour compléter le financement
15	FHP	45 000 €	PROJET LAUREAT	45 000 €	CAC	AVIS 1 : Avis favorable. Le projet réponds aux objetifs de l'AAP Erasme. L'indicateur "frequentation" peut être retravaillé ou bien remplacé par un autre qui reflète l'impact du festival dans la population. AVIS 2 : Projet solide et ambitieux, qui répond à plusieurs enjeux sociétaux (inclusion, partage des savoirs, engagement citoyen), a un caractère transformant sur plusieurs valences (Recherche, formation & pédagogie, médiation des démarches de recherche/SAPS, responsabilité sociale) et instaure des dynamiques de partenariats sur le territoire du 94 et de la Ville de Créteil.

16	GEE	150 000 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Projet ambitieux aux objectifs multiples qui rentrent dans le cadre de l'appel à projets. Crainte cependant de dispersion et saupoudrage synonymes d'inefficacité. Manque de précision et d'explicitation du rôle et positionnement de l'emploi AFEV affecté au projet, notamment sur l'articulation entre ses missions et celles du chargé d'engagement nouvellement créé au sein de la DEVE. AVIS 2 : Favorable au projet qui pourrait réellement changer la donne par rapport à l'engagement en général, les éléments manquants du projet sont cependant à compléter.
17	GYNETTE	52 065 €	PROJET LAUREAT	52 065 €	CAC	AVIS 1 : Favorable. Le projet est sans aucun doute pertinent. AVIS 2 : Favorable. Rentre dans les questions de santé et de bien-être ERAME, répond à un besoin qui n'existe pas (tout regrouper au sein d'une appli sur laquelle on peut parler avec d'autres étudiants), intérêt du double portage.
18	IACH	160 690 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis favorable. Le projet réponds tout à fat aux enjeux sociétaux de notre ère dans le besoin d'informer et faire évoluer les pratiques liées à l'IA, favorisant des usages plus éclairés. AVIS 2 : NON EVALUE
19	LOW TEC LAB UPEC	95 892 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Favorable au regard de ses impacts sur l'environnement et l'accès au numérique, son caractère structuré et innovant et sa dimension structurante et transformante, même si le projet semble assez lourd avec une gouvernance multiple portée par des EC déjà très pris. AVIS 2 : NON EVALUE
20	M-KDOG	143 886 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Malgré l'intérêt du projet de recherche, il impact peut le fonctionnement de l'UPEC, et les partenariats externes sont déjà pour la plupart déjà engagés. Le montant demandé représente plus d'1/4 du montant ERASME disponible pour les projets cette année. AVIS 2 : Avis réservé par manque d'éclaircissement sur les rubriques prises en charge par le cofinancement et les indicateurs concernant les premières cibles (soignants et patients)
21	MSS-2023	150 000 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Réservé sur la faisabilité opérationnelle, le manque de clarté sur le financement, l'apport par rapport à l'existant. AVIS 2 : Favorable
22	PGD-IMRB	60 000 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : réservé. Le projet répond à une évolution réglementaire appelée à être appliquée aux pratiques liées à la recherche et à la gestion des données scientifiques. Il est légitime que la communauté des chercheur.se.s dont le coeur de métier n'est pas la gestion de données demande à être accompagnée dans cette évolution. Une telle demande serait pertinente dans le cadre d'un soutien à la recherche organisé par l'UPEC. L'adéquation avec cet AAP n'est pas évident AVIS 2 : le projet est pertinent dans le sens où les PGD sont à réaliser au sein de l'UPEC et sera une aide/un support pour ceux ne l'ayant pas déjà réalisé C'est plus une amélioration de services qu'un projet vraiment transformant au niveau sociétal ou environnemental
23	RE-CREATION	140 000 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis réservé : projet intéressant cependant il ne sera pas pérenne après 3 ans si pas de financement du personnel. AVIS 2 : Avis favorable avec : * proposition d'amélioration : préciser les indicateurs et critères de selection des projets qui seront soutenus au sein de Re-Création au-delà des préconisations spécifiées, améliorer l'implication au sein de l'UPEC et/ou des partenaires externes cités (les rôles doivent être mieux exposés) * suggestion : pour assurer la perennité au sein de l'UFR, est-il envisageable de convertir les coûts de recrutement RH en RNA et décharge pédagogique pour les collègues qui pourront être responsabilisés à mener le projet en interne de l'UFR?
24	SESS-SERRES	38 825 €	PROJET NON RETENU	0 €	CAC	AVIS 1 : Avis réservé car l'impact est difficile à appréhender, en effet très peu de personnes ont la possibilité de créer une serre ou d'en posséder, par contre, la démarche solidaire et associative est un point fort du projet. Le temps et les efforts à consacrer au projet au regard de l'impact me semble disproportionnés à moins que le projet soit amélioré pour mieux définir sa portée. AVIS 2 : Le projet est intéressant mais n'est pas abouti. Il y a trop d'approximations pour valider la faisabilité de ce projet. Il serait intéressant que les porteurs se rapprochent d'autres compoantes, de direction centrales voire de laoratoires de recherche pour avoir un projet plus important et surtout plus transversal et transformant.
			TOTAL FINANCEMENT DEMANDE	386 823 €		